

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.193.B

**Réaménagement de
l'UIOM : demande de
subventions**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.193.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur DEZIER

REAMENAGEMENT DE L'UIOM : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à l'arrêt de l'incinération des ordures ménagères en 2018, GrandAngoulême a souhaité programmer le démantèlement puis le réaménagement du site en vue d'y conduire les activités suivantes :

- Toutes les activités de pré-collecte : bacs, sacs, colonnes aériennes et enterrées,
- La promotion du compostage,
- L'accueil des tailles de végétaux issues des services municipaux et intercommunaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Sous-total Etudes préalables et maîtrise d'œuvre	157 740,00 €	Etat - DSIL2022	400 000,00 €	21
Sous-total Travaux	1 724 180,00 €	Département	115 560,00 €	6
		Autofinancement	1 366 360,00 €	73
TOTAL	1 881 920,00 €	TOTAL	1 881 920,00 €	100

Une première demande de soutien auprès de l'Etat avait été déposée au titre de la DSIL 2021. Au regard du coût du projet, GrandAngoulême souhaite reconduire sa demande dans le cadre de la DSIL 2022.

VU la délibération n°2021.01.025.B du 21 janvier 2021 sollicitant le soutien de l'Etat au titre de la DSIL 2021 pour le projet de réaménagement de l'UIOM ;

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2021